

## 1 > Éditorial

Aime ta famille

## 2 à 6 > Société

- Politique familiale : des économies à réaliser ou un investissement pour l'avenir ?
- Communiqués :
  - Une politique familiale ni solidaire, ni responsable
  - Étude qualitative
- Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2018 (PLFSS)
- Politique familiale et familles nombreuses
- Frais d'incidents bancaires

## 6 à 7 > Vie de l'UDAF

- Trois questions à ...
- L'UDAF à la rencontre de ses représentants dans les CCAS et CIAS
- La journée des aidants dans le Var

## 7 à 8 > Du côté des Associations

- AFC : les Chantiers Éducation
- "Aidera Var" : Var Autisme Loisirs (VAL)
- EPAFA : une nouvelle association a rejoint l'UDAF

### À NOTER :

**DÉFENSE DU CONSOMMATEUR :**  
**ASSOCIATION FAMILIALE**  
**TOULONNAISE**  
 6 rue Jules Renoux  
 83100 TOULON  
 Tél. : 04 94 24 34 90  
 Courriel : afamtoulon@hotmail.fr

Site de l'UDAF : [www.udaf83.fr](http://www.udaf83.fr)

### Objectif Famille!

Le magazine de l'Union Départementale des Associations Familiales du Var

Novembre 2017 - n°23

15 Rue Jean Chaptal - 83130 LA GARDE  
 Tél. : 04 94 14 85 00  
[www.udaf83.fr](http://www.udaf83.fr)

**Comité de rédaction :**  
 Marie-Pierre Gariel, Claude Rollandin,

**Abonnement :**  
 Trimestriel - Prix du numéro : 1,50 €  
 Abonnement annuel : 5,00 €

Dépôt légal en cours

Conception / réalisation : Studio CARGO - 06 09 53 19 38

Impression : ESAT Paul Arène - 04 94 46 93 82

## éditorial



### Aime ta famille

L'actualité nous renvoie depuis quelques semaines une image négative des relations intrafamiliales : on parle beaucoup des violences faites aux femmes ou aux enfants, les revendications des féministes confinent parfois à la guerre des sexes qui remplacerait la lutte des classes. C'est un fait, l'individualisation de la société va croissante, tant dans les comportements (les couples se forment et se défont au gré des désirs de chacun), que dans la vie administrative (individualisation à venir de l'impôt, disparition du statut d'ayant-droit au sein de l'assurance maladie), ou dans l'inflation de droits individuels pour répondre à des cas particuliers (droit à l'enfant).

Pour autant, la famille continue d'être un point d'ancrage fort, un cadre protecteur face aux difficultés de la vie. La période de Noël nous le rappelle chaque année, car cette fête est l'occasion de se retrouver en famille, de consolider les liens familiaux, d'oublier les conflits.

Comme le disait Mère Térésa,

*"Si tu veux construire la paix dans le monde, rentre chez toi et aime ta famille".*

**Marie-Pierre Gariel**

Présidente de l'UDAF du Var

*Joyeux Noël  
 et  
 Bonne Année  
 2018*





## Politique familiale : des économies à réaliser ou un investissement pour l'avenir ?

*On a beaucoup parlé de politique familiale depuis quelques semaines, à l'occasion de la discussion parlementaire sur les projets de loi de finances (PLF) de l'État et de financement de la sécurité sociale (PLFSS), placés sous le signe de la diminution de la dette publique et de la maîtrise des dépenses. De nombreuses mesures d'économies touchant directement les familles ont été prises sans préparation concertée avec l'UNAF, alors même que la branche famille de la sécurité sociale n'est plus en déficit. On entend parler de la suppression des allocations familiales pour les familles les plus aisées, reposant une fois encore la question de l'avenir de notre politique familiale. Qu'en est-il exactement ?*

### Aujourd'hui les indicateurs de la politique familiale sont au rouge

- Baisse forte et continue des naissances et de la fécondité depuis 2015,
- Baisse du taux d'emploi des femmes,
- Baisse du recours aux modes de garde.

Les réponses apportées à ces signaux par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 sont inquiétantes : un nouveau plan d'économies, et donc de réductions, va porter atteinte aux parents de jeunes enfants, y compris les plus modestes :

- La réduction de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour les familles modestes et intermédiaires générera près de 500 m€ d'économies.

La PAJE avait déjà fait l'objet d'un démantèlement à partir de 2014 avec des économies estimées par la Cour des Comptes à 650 millions d'euros en 2018. Cette nouvelle diminution de l'Allocation de base de la PAJE ne frappe pas les familles aisées puisqu'elles sont déjà écartées de cette prestation sous condition de ressources (plus de 20 % des familles de jeunes enfants n'en bénéficient déjà pas).

Les familles avec jeunes enfants subiront en fait une double pénalité :

- Le **montant** de la prestation (de 184 € ou 92 € par mois selon le revenu) sera diminué de 15 € par mois.
- À cette baisse s'ajoutera une **nouvelle baisse du plafond** de la prestation qui a pourtant été diminué en 2014 ! 150 000 familles supplémentaires seront définitivement écartées. Les parents bénéficiaires actuels de la prestation à taux plein gagnant chacun plus de 1 660 € et accueillant un deuxième enfant à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 en perdront la moitié : leur perte sera de plus de 1 100 € par an, soit plus de 3 320 € sur 3 ans, l'équivalent de 2 mois de revenus. Et cette perte sera multipliée par le nombre d'enfants en cas de naissance multiple.

Outre la perte de pouvoir d'achat, ces choix sont incompréhensibles au regard de l'objectif de conciliation vie familiale - vie professionnelle. La PAJE permet aux

parents de financer l'accueil de leurs enfants pendant qu'ils travaillent. Quand on sait son rôle dans l'augmentation du taux d'emploi des femmes, il est simple d'imaginer que sa réduction nuira à l'emploi. C'est un mauvais signal adressé aux parents qui voudraient avoir un nouvel enfant.

- L'augmentation du complément de mode de garde sera réservée aux familles monoparentales, pour un coût de 40 millions d'euros

Au bénéfice exclusif des familles monoparentales, quels que soient leurs revenus, le complément de mode de garde (CMG) sera revalorisé jusqu'à 138 € par mois si elles ont recours à une assistante maternelle. S'il faut saluer la volonté de favoriser ainsi l'emploi des parents isolés, pourquoi restreindre le périmètre de cette mesure ? Peu de familles monoparentales peuvent faire appel à ce mode d'accueil, notamment parce qu'elles doivent faire une avance importante de frais : plus de 700 € par mois pour profiter du bonus de 138 €. Or rien n'est prévu pour l'instant pour lever ce frein. Le coût envisagé de cette mesure est par conséquent faible, 40 millions d'euros à terme par an, et son bénéfice moyen de 43 € bien éloigné du chiffre de 138 €. De même, serait-il justifié d'élargir cette revalorisation aux couples, dont les plus modestes, bénéficiaires du complément de mode de garde (CMG).

- Prime de naissance : 30 000 familles vont en perdre le bénéfice

La prime de naissance, versée en une seule fois, devrait être augmentée de 11 €, mais la baisse du plafond de ressources pour en bénéficier conduira à évincer 6 % des familles qui y auraient été éligibles sans cette mesure, pour une économie d'environ 30 millions d'euros, compris dans les 500 millions d'économies sur la PAJE.

### La branche Famille a retrouvé l'équilibre, mais on parle de supprimer les allocations pour les familles les plus aisées

Ces mesures sont d'autant plus incompréhensibles que la branche Famille est redevenue excédentaire en 2017. Cet excédent qui devrait dépasser 1 milliard d'euros en 2018, selon la Commission des comptes de la Sécurité sociale, est



le résultat des plans d'économies de ces dernières années. Si les comptes vont mieux, les familles, elles, vont moins bien ! Les économies massives ont atteint le niveau de vie des familles et la conciliation vie familiale - vie professionnelle. L'urgence est de mobiliser les marges financières retrouvées de la branche Famille, pour l'ensemble des familles plutôt que de diminuer encore leurs droits.

On parle de supprimer les allocations pour les familles "les plus aisées". Mais à partir de quels montants de revenus, ou de niveau de vie, fixe-t-on le curseur ? Et au fil du temps, jusqu'à quel niveau sera-t-il abaissé ?

- Au niveau de l'ISF, soit à partir de 1,3 million d'euros de patrimoine ?
- À 5617 € de revenus par famille, soit 2808 € par parent, seuil actuel à partir duquel se fait la modulation pour 2 enfants ? Pour les familles nombreuses, les pertes seront très importantes : 1800 € par an pour une famille de 3 enfants, 2772 € pour 4 enfants, 3771 € pour 5 enfants, etc.
- À 3320 € de revenus par famille avec 2 enfants, soit 1660 € par parent, seuil de l'abaissement des plafonds de la PAJE prévu dans le PLFSS 2018 ? Cette hypothèse n'a rien d'irréaliste puisque c'est par souci d'harmonisation et de "simplification" que ce plafond a été abaissé à ce niveau...

Quand il s'agit d'abaisser des plafonds, on sait quand cela commence, mais jamais quand cela s'arrête !

## Un débat à venir sur la politique familiale

Devant les réactions suscitées par ces mesures (dont celle de l'UNAF, voir communiqué de presse en infra), mais également par l'annonce d'Olivier Véran, rapporteur général de la commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale, de supprimer les allocations familiales aux familles les plus aisées (celles qui n'en touchent déjà plus que 25 %), le gouvernement a annoncé une réflexion globale sur la politique familiale, sous la houlette d'un Député des Deux-Sèvres, Guillaume CHICHE.

La politique familiale repose sur 3 piliers qui faisaient jusqu'alors consensus :

- La compensation de charge d'enfant selon le principe de solidarité commun à l'ensemble de la protection sociale : "chacun cotise selon ses revenus et reçoit selon ses besoins" (famille, maladie, retraite, chômage). À revenus équivalents, une famille avec enfants dispose d'un niveau de vie bien moindre qu'un ménage sans enfants. Les prestations interviennent donc pour compenser partiellement la charge d'enfants.
- La conciliation vie familiale-vie professionnelle pour aider tous les parents et notamment les femmes, quelles que soient leurs ressources, à pouvoir faire garder leurs enfants pour leur permettre de travailler, et ceci au-delà



de l'âge de 3 ans (prestations, congés parentaux, services). C'est un enjeu essentiel en termes de croissance, de pouvoir d'achat, d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi de prévention et de lutte contre la pauvreté, contre laquelle l'emploi reste la meilleure garantie.

- La participation à la lutte contre la pauvreté des familles par des prestations réservées aux familles à bas revenus, ou dont les montants sont augmentés pour ces catégories. Ainsi, l'ensemble des dispositifs repose sur une approche différenciée selon les ressources des familles.

Toute réflexion sur l'évolution de la politique familiale doit appréhender un ensemble d'enjeux :

- Les risques d'une remise en cause de la compensation des charges d'enfants, en termes de niveau de vie et de démographie.
- Les effets d'une politique essentiellement sociale, et non plus familiale, sur la conciliation vie familiale - vie professionnelle qui concerne aujourd'hui l'ensemble des familles, et particulièrement les femmes, et ce bien au-delà des 3 ans de leurs enfants.
- Le manque d'efficacité des politiques ciblées essentiellement vers les familles les plus modestes, y compris en termes de lutte contre la pauvreté, comme le montrent les comparaisons européennes.
- L'effet de contagion sur notre système de solidarité et de protection sociale : pourquoi les plus aisés devraient-ils continuer à bénéficier de la gratuité de l'école, ou encore du remboursement de leurs soins, sans qu'on tienne compte de leurs ressources ?
- Les conséquences de l'éviction progressive d'un nombre plus important de familles de tout bénéfice de la politique familiale : des familles qui travaillent, cotisent, acquittent des impôts, éduquent leurs enfants, consomment, contribuent à l'équilibre des retraites et au dynamisme de notre pays. La Cour des Comptes en souligne elle-même les risques.

C'est pourquoi cette réflexion à venir en matière de politique familiale doit se faire dans la concertation, prendre le temps nécessaire et recueillir le plus large consensus pour retrouver la confiance des familles qui a été fortement ébranlée par les coupes massives qui se sont accélérées ces dernières années. ■



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'UNAF

# Une politique familiale ni solidaire, ni responsable

Lors de la campagne électorale de 2017, l'UNAF avait interpellé sur les effets néfastes des plans d'économies successifs sur la politique familiale - plus de 4 milliards d'euros par an ont été retirés aux familles - en insistant sur la nécessité de redonner confiance aux familles, et notamment aux jeunes parents. Avec le retour à l'excédent de la Branche Famille, et surtout, face aux signaux alarmants que constituent la baisse du taux d'emploi des femmes, la baisse du recours aux modes de garde et la baisse de la fécondité, on s'attendait à une prise de conscience du nouveau gouvernement et à une rupture avec les vieilles recettes de rabots successifs. C'est avec stupeur et une immense déception que l'UNAF découvre les mesures prévues dans le PLFSS 2018. Décortiquons-en le contenu et la portée.

### 1. Hausse du Complément mode de garde (CMG) : + 40 Millions d'euros maxi

Cette mesure, exclusivement destinée aux familles monoparentales, y compris les plus aisées, leur permettra d'être mieux remboursées d'une partie des frais de garde de leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans. Les couples, y compris les plus pauvres, seront malheureusement privés du bénéfice de cette hausse du CMG. Cette hausse annoncée de 138 euros par mois est un montant maximum qui correspond à des situations rarissimes, qui cumulent faibles ressources et durée de garde très élevée. Dans la réalité, le périmètre de la mesure est étroit (environ 78 000 familles) et le remboursement supplémentaire moyen plutôt proche de 40 euros. Pour toutes les familles modestes, le reste à charge restera élevé, et surtout, sans la mise en place du tiers payant, l'avance en trésorerie demeurera toujours un frein majeur à leur accès aux modes de garde.

### 2. Baisse du montant et des plafonds de la PAJE : perte de 500 Millions d'euros !

Sous condition de ressources, 20% des familles ne touchent déjà pas l'Allocation de Base de la PAJE. Pour les autres, selon le revenu, cette aide est de 184 ou 92 euros par mois. Les montants vont être diminués pour tous les bénéficiaires. C'est donc 500 euros sur la durée de versement de la prestation qui vont être retirés aux familles les plus modestes et 250 euros aux familles de catégorie intermédiaire ayant de jeunes enfants.

A cette baisse du montant, s'ajoute une baisse du plafond de la prestation : près de 10% des familles qui pourraient la toucher aujourd'hui en perdront totalement le bénéfice. C'est donc près d'1/3 des familles ayant un enfant de moins de 3 ans qui seront alors exclues de ce dispositif. D'autres verront leur prestation divisée par deux.

Or la PAJE est un pilier de l'aide à la conciliation vie familiale vie professionnelle : elle permet notamment aux parents de financer la garde de leurs enfants pendant qu'ils travaillent. Si on sait le rôle qu'a tenu la PAJE dans l'augmentation du taux d'emploi des femmes, il est simple d'imaginer que sa réduction nuira directement à l'égalité femmes / hommes et à l'emploi. Quel mauvais signal adressé aux parents qui souhaiteraient avoir un nouvel enfant !

Nombre de familles bénéficiaires de l'AB de la PAJE : 1,64 millions.

### 3. Dégel du montant de la prime de naissance et d'adoption

Gelée depuis 2013, cette prime, sous conditions de ressources, serait augmentée selon l'inflation en 2018 : un gain potentiel de 11 euros par naissance ... Le bon sens consisterait à rétablir également le versement de cette aide avant la naissance, au moment où les familles en ont le plus besoin.

### 4. Augmentation de l'Allocation de soutien familial et du Complément familial

Rien de neuf : ces deux mesures sociales, l'une pour les familles monoparentales et l'autre pour les familles nombreuses, ont en effet été actées dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté en 2013, avec des augmentations graduelles, programmées et déjà financées par la CNAF jusqu'en 2018.

Alors que la branche famille est redevenue excédentaire, il est inadmissible que les aides aux familles soient à nouveau réduites. Annoncer une micro-mesure pour minimiser une nouvelle réduction de la politique familiale, beaucoup plus massive, qui pèsera sur les familles avec jeunes enfants, y compris les plus modestes et les plus fragiles, est scandaleux. A l'aube d'un nouveau quinquennat, l'UNAF regrette que ce projet, bâti sans aucune concertation, ne soit ni ambitieux, ni solidaire, et encore moins responsable !

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique. [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr). Contact presse : Laure MONDET 01 49 95 36 05  
[twitter.com/unaf\\_fr](https://twitter.com/unaf_fr)

## Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2018 (PLFSS) : L'UDAF du Var sollicite les Parlementaires varois

La politique familiale: des économies à réaliser ou un investissement pour l'avenir? Telle était la question posée samedi 21 octobre à 4 Députés varois (ou leur représentant), autour d'un petit-déjeuner: Geneviève LEVY (1<sup>re</sup> circonscription), Catherine BLANC (suppléante de Philippe MICHEL-KLEISBAUER) 5<sup>e</sup> circonscription, Fatiha EL BAYID (cheffe de cabinet de Valérie GOMEZ-BASSAC) 6<sup>e</sup> circonscription et Émilie GUEREL (7<sup>e</sup> circonscription), ont échangé avec des administrateurs de l'UDAF et des Présidents d'associations familiales varoises.

Ont été évoquées les inquiétudes des familles devant certaines prévisions du PLFSS les concernant (réduction de la PAJE, réduction des APL...) mais aussi la question plus large du sens de notre modèle actuel de politique familiale.

Les Députées présentes ont manifesté leur souhait de connaître les besoins du terrain, pour mieux les prendre en compte dans



les textes à venir. Elles ont également entendu les difficultés de financement des services de l'UDAF, notamment l'effet pervers que le nouveau projet de réforme de la protection juridique des majeurs induirait sur les titulaires de l'AAH, nombreux parmi les protégés de l'UDAF.

Rendez-vous a été pris dans 6 mois pour une nouvelle rencontre.



## Politique familiale et familles nombreuses

On l'a bien vu depuis plusieurs années, les mesures prises ont un impact d'autant plus important que la famille est nombreuse. Une étude de l'UNAF sur les familles nombreuses met en lumière leurs besoins spécifiques. L'UDAF du Var s'est penchée également sur cette question. Elle a participé à l'enquête de l'observatoire des familles sur le thème des familles de 3 enfants et plus, dont les résultats seront publiés prochainement.

**L'UNAF a engagé deux enquêtes sur les familles nombreuses : la première, qualitative, publiée aujourd'hui, donne directement la parole aux familles de 3 enfants et plus sur leurs motivations, leurs aspirations, leur vécu et leurs difficultés. Loin des clichés, leurs témoignages montrent à la fois des caractéristiques spécifiques et des préoccupations communes aux autres familles mais démultipliées selon leur nombre d'enfants.**

“Portraits croisés de familles nombreuses” donne la parole, par le biais d'entretiens approfondis à des mères et pères de famille nombreuse, mais aussi à des adolescents vivant dans ces familles. Cette étude met en exergue des éléments intimes permettant de mieux comprendre le choix de ces familles, leur vécu, leurs difficultés et leurs attentes.

Les parents interrogés le confirment : Aujourd'hui avoir une famille nombreuse est compliqué à tous les niveaux : budget, logement, suivi scolaire, conciliation entre vie professionnelle et vie familiale... Néanmoins, parents et enfants valorisent leur famille comme un espace particulièrement propice au partage, à la responsabilisation, à l'entraide... Un espace où l'on apprend “à être plutôt qu'à avoir”. Avec pragmatisme, parents et adolescents proposent des pistes concrètes pour apporter des réponses à leurs besoins.

### Pourquoi s'intéresser aux familles nombreuses ?

- ▶ La famille nombreuse reste un “format familial” actuel : en 2013, elles étaient 1,7 million, représentant 18 % des familles avec enfants. Un tiers des enfants vivent dans une famille de 3 enfants ou plus.
- ▶ Les familles nombreuses recouvrent plusieurs réalités : 1 sur 6 est une famille recomposée et 1 sur 6 est monoparentale [INSEE, Couples et familles, édition 2015, p 114].
- ▶ Le modèle de la famille nombreuse reste une aspiration forte : selon l'eurobaromètre de 2011, 37,5 % des personnes de plus de 15 ans interrogées en France souhaitent avoir 3 enfants ou plus.
- ▶ La politique familiale est construite pour aider les familles nombreuses qui subissent une chute de niveau de vie importante due à la charge d'enfants : allocations familiales, complément familial, quotient familial, majorations de pensions de retraite, taxe d'habitation... en tiennent compte.
- ▶ Le niveau de vie de ces familles nombreuses reste, malgré tout, très inférieur à celui des autres familles avec enfants. Il baisse par exemple de 10 % entre les couples ayant 2 enfants et ceux qui en ont 3. Le taux de pauvreté des ménages avec 3 enfants ou plus est de 21,1 %, soit le même que les familles monoparentales avec 1 enfant. Selon l'enquête ERFS, 45 % des enfants pauvres vivent d'ailleurs dans une famille nombreuse.

Enfin, lorsque la politique familiale est réformée ou réduite, ce sont d'abord ces familles nombreuses qui en subissent l'impact.

**Etude qualitative N° 12**  
Ecouter les familles pour mieux les comprendre

Union nationale des associations familiales

**Portraits croisés de familles nombreuses**

**La famille nombreuse, un format actuel**  
La famille nombreuse reste un « format familial » d'une grande actualité : En 2013, les familles nombreuses étaient 1,7 million, représentant 18 % des familles avec enfants. Un tiers des enfants vivent dans une famille de 3 enfants ou plus. Les familles nombreuses recouvrent plusieurs réalités : 1 sur 6 est une famille recomposée et 1 sur 6 est monoparentale<sup>11</sup>. Quel que soit leur nombre, le modèle de la famille nombreuse reste une aspiration forte : 37,5% des personnes de plus de 15 ans interrogées<sup>12</sup> souhaitent avoir 3 enfants ou plus.

**Les familles nombreuses au cœur de la politique familiale**  
Une partie de la politique familiale est construite pour aider spécifiquement les familles nombreuses qui subissent une chute de niveau de vie importante due à la charge d'enfants : allocations familiales, complément familial, quotient familial, majorations de pensions de retraite, taxe d'habitation...  
Malgré tout, le niveau de vie de ces familles nombreuses est très inférieur à celui des autres familles avec enfants. Il baisse de 10 % entre les couples ayant 2 enfants à charge et ceux qui en ont 3. Le taux de pauvreté des ménages avec 3 enfants ou plus est de 21,1 %, après redistribution, soit le même que les familles monoparentales avec 1 enfant. 45 % des enfants pauvres vivent d'ailleurs dans une famille nombreuse<sup>13</sup>. Enfin, lorsque la politique familiale est réformée ou réduite, ce sont d'abord ces familles nombreuses qui en subissent l'impact.

**Un public pourtant peu étudié**  
C'est pourquoi l'UNAF a engagé une large enquête quantitative dans le cadre du réseau des Observatoires des familles, auxquelles plus de 30 000 familles nombreuses ont souhaité répondre. L'ensemble des résultats est à paraître en 2018. Parallèlement, l'UNAF a réalisé une étude qualitative par le biais d'entretiens approfondis auprès de mères et de pères de famille nombreuse, mais aussi auprès d'adolescents vivant dans ces familles, pour leur donner plus directement la parole.  
Cette étude met en exergue des éléments intimes permettant de mieux comprendre le choix de ces familles, leur vécu, leurs difficultés et leurs attentes. Avec pragmatisme, ils proposent des pistes concrètes pour apporter des réponses à leurs besoins.

**Familles nombreuses contraintes... et atouts**  
Les parents interrogés le confirment : avoir aujourd'hui une famille nombreuse est compliqué, à tous les niveaux : budget, logement, suivi scolaire, conciliation entre vie professionnelle et vie familiale... Mais à l'inverse, parents et enfants valorisent leur famille comme un espace de partage, de responsabilisation, d'entraide... Un espace où l'on apprend à « être plutôt qu'à avoir ».

<sup>11</sup> Selon l'eurobaromètre de 2011, <http://barometre.eurobaromètre.europa.eu/2011/2011-03-01-03-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100>  
<sup>12</sup> INSEE, Couples et familles, édition 2015, p 114  
<sup>13</sup> Selon l'enquête ERFS de 2014 (résultats de 2017)

Septembre 2017

## Frais d'incidents bancaires : agir pour protéger les ménages en difficulté

*Les frais d'incidents bancaires prélevés aux consommateurs en cas de dépassement du découvert autorisé font l'objet d'une grande opacité alors qu'ils dégradent la situation financière déjà difficile de nombreuses familles. L'UNAF fait des propositions après avoir mené une enquête dans le réseau des UDAF, en partenariat avec le magazine "60 millions de consommateurs" (n° 531) et avec l'appui technique de l'Institut National de la Consommation.*

### Une bouée de plomb, source de profit

Être "puni" quand on dépense sans avoir suffisamment d'argent sur son compte n'est pas incongru, c'est l'accumulation de ces frais qui pose problème : Commissions d'intervention, frais de rejet de prélèvement ou de chèque, frais pour avis à tiers détenteur, frais de lettre d'information préalable... auxquels s'ajoutent les agios qui correspondent aux intérêts du découvert, enfoncent les ménages fragilisés dans des difficultés de plus en plus importantes.

L'étude de l'UNAF démontre le phénomène de "cascades de frais" qui, telle une bouée en plomb, plonge les clients défaillants. Ceux-ci ne sont pas que des allocataires de minima sociaux mais aussi des employés ou des retraités. Leurs difficultés financières sont aussi bien structurelles (très fortes dépenses contraintes par rapport aux ressources) que ponctuelles (séparation, maladie, licenciement...).

Le prélèvement de frais d'incidents est en fait une mécanique pénalisante aux conséquences douloureuses pour les familles concernées : sentiment d'injustice, stress, atteinte à la dignité, Très automatisée, elle génère chaque année pour les banques françaises des bénéfices de 4,9 milliards d'euros.

### Les propositions de l'UNAF

Afin de réduire le poids des frais d'incidents bancaires et améliorer les politiques d'inclusion bancaire, l'UNAF propose des solutions pour mieux protéger les familles. Elle suggère principalement :

- De plafonner l'ensemble des frais liés aux incidents de paiement ou aux irrégularités de compte
- D'inciter les établissements bancaires à mieux servir leurs clients exclus bancaires
- De développer les Points Conseil Budget

Retrouver la synthèse de l'étude et l'étude complète sur : [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)



## Vie de l'UDAF

### Trois questions à...

*Stéphanie BARTELEMY, maman de 6 enfants, a reçu des mains de M. Christian DAVID, Maire de Carnoules, la Médaille de la Famille.*

#### 1/ Comment avez-vous vécu cette cérémonie de remise de la médaille de la famille ?

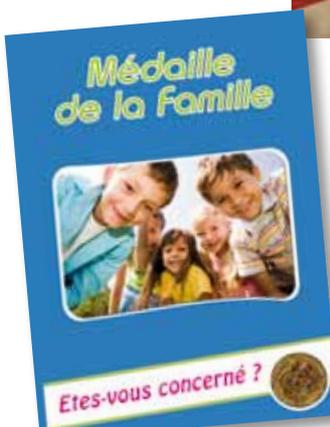
Mon mari et moi avons été ravis de cette cérémonie. Le seul petit bémol : qu'il n'y ait pas eu mon grand, qui ne pouvait être présent pour raison professionnelle.

#### 2/ Quels sont les atouts de votre grande famille ?

Le partage et l'esprit de famille. Si on a besoin de quoi que ce soit, il y a toujours une personne présente.

#### 3/ Quelles difficultés rencontrez-vous dans votre vie quotidienne de maman de famille nombreuse ?

Aucune en particulier, si ce n'est quand on veut sortir les petits au cinéma ou autre : les tarifs sont élevés. ■



Contact :

Association Départementale de la Médaille de la Famille Française  
Véronique BELLEC, Présidente  
Tél. : 06 81 13 86 78

UDAF du Var  
Secrétariat général  
Tél. : 04 94 14 85 04/05  
Mail : [institution@udaf83.unaf.fr](mailto:institution@udaf83.unaf.fr)

## L'UDAF à la rencontre de ses représentants dans les CCAS et CIAS : La loi NOTRe et les liens entre CCAS et Institutions

Comme tous les ans, l'UDAF a réuni ses représentants dans les CCAS et CIAS pour une longue matinée de formation et d'échanges autour du thème de "la loi NOTRe et les liens entre les CCAS et les autres institutions du Département". Cette année, la Municipalité de Draguignan a accueilli cette rencontre le 16 novembre 2017. L'adjoint au Maire chargé des affaires sociales, Monsieur HAINAUT, a introduit les travaux en mettant en avant le travail du CCAS, bras armé de la politique sociale de la ville.

L'intervention de Madame QUINTELA, Directrice du CCAS de Draguignan, a été très appréciée, car dynamique et en adéquation avec les réalités vécues par les représentants. Certains de ceux-ci étaient accompagnés d'élus ou de professionnels de leur CCAS, dont les interventions ont enrichi les débats dans une ambiance constructive.

Les participants ont été également invités à s'exprimer sur un bilan de leur action à mi-mandat, révélant points forts ou difficultés, permettant d'échanger des bonnes pratiques et de s'encourager mutuellement.

Un temps a été réservé à l'actualité familiale, avec un focus sur le financement de la politique familiale via le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2018.

Enfin, la Directrice de l'UDAF, Sylvie Rambert, a rappelé aux représentants familiaux les actions en cours dans le cadre de la convention d'objectifs liant l'UDAF à l'UNAF : information des familles pour usage responsable du numérique, espaces parents en milieu scolaire, projet de parrainage de proximité, extension des dispositifs "Famille Gouvernante" et "Information et soutien aux tuteurs familiaux". ■

## La journée des aidants dans le Var

Pour la quatrième année consécutive, la journée nationale des aidants s'est concrétisée dans le Var, comme dans les autres départements de la Région, par une après-midi destinée aux aidants proches, afin qu'ils puissent rencontrer tous les acteurs jouant un rôle dans leur vie d'accompagnant. Près de 100 participants ont poussé les portes de la Maison des services publics de Ste Musse pour profiter de cette journée de rencontres et d'informations.

Madame Depallens, conseillère départementale, et Madame Andréotti, adjointe aux solidarités de la ville de Toulon, ont introduit la journée. Ont suivi des témoignages sur les différentes formes d'aides pour et par les aidants (l'aide entre pairs, l'aide d'un bénéficiaire, l'aide d'un aidant), des ateliers pratiques organisés par un ergothérapeute de l'APF (techniques de transferts et usage d'équipements adaptés), ainsi qu'une conférence sur l'évolution des droits des aidants. Les ateliers en ergothérapie ont rencontré un grand succès et les sessions d'informations ont été jugées claires et concises.

Durant tout l'après-midi, des stands étaient à la disposition des participants pour les guider pour mieux comprendre leurs droits, améliorer leur confort de vie et connaître les initiatives pour les aidants. Les échanges ont été nombreux.

L'UDAF, partenaire de cette manifestation, a tenu un stand pour présenter les mesures de protection juridique et le dispositif d'information et de soutien aux tuteurs familiaux. Forte du soutien des élus et de ses partenaires, l'Association des Paralysés de France espère poursuivre l'édition de cette journée l'année prochaine. ■



## Du côté des Associations

### ■ AFC : les Chantiers Éducation : donner confiance aux parents

Depuis plus de 25 ans, les Chantiers Éducation, créés au sein des AFC, soutiennent les parents dans leur mission de premiers et de principaux éducateurs de leurs enfants.

Ouverts à tous, les "Chantiers" sont un temps d'écoute, d'échange et de partage sur les questions éducatives.

En équipe de 6 à 10, les parents se rencontrent une fois par mois pendant l'année scolaire. Les sujets sont variés : les rivalités frères sœurs, l'articulation vie familiale-vie professionnelle, les écrans, les peurs de nos enfants, la confiance en soi, l'autonomie... Les participants y enrichissent leurs expériences quotidiennes

d'éducation et développent leurs compétences à rechercher le bien pour chaque enfant.

Plus de 600 Chantiers Éducation ont fait leur rentrée en France et à l'étranger cette année. Des Chantiers Éducation spécifiques se développent autour du handicap, de la précocité, ou en partenariat avec d'autres associations ou des mairies. Des Chantiers de grands-parents se multiplient.

Rejoindre un Chantier Éducation est pour les parents un tremplin pour élargir leurs manières d'être et de faire pour éduquer leurs enfants. ■

Contact :  
Fédération des AFC du Var  
afc83@afc-france.org





# Du côté des Associations

## ■ “Aidera Var” : Var Autisme Loisirs (VAL) ouvre ses portes

“Aidera Var”, association qui œuvre sur le champ de l’autisme, et membre associé de l’UDAF, a ouvert en septembre 2017 un nouveau dispositif qui propose un accueil de loisirs et des séjours de vacances pour personnes avec autisme de tous âges (enfants et adultes), prenant en compte les particularités de ce handicap.

16, rue des Citronniers  
83130 La Garde  
Tél.: 06 03 58 01 29



## ■ Une nouvelle association a rejoint l’UDAF : EPAFA (Association pour l'éducation, la promotion, et l'accueil des Familles)



198, avenue du Château Gallieni, 83600 Fréjus  
Tél. : 04 94 17 15 72

EPAFA est née en 1988 des liens d’amitié noués entre des paroissiennes de l’église du Sacré-Cœur et des mères de famille habitant le quartier de la Gabelle. Des difficultés rencontrées par celles-ci sont nées des activités ayant pour but de les aider et de les accompagner dans un esprit fraternel et de partage. Aujourd’hui, toujours avec cet esprit de famille et d’accueil, les activités d’EPAFA se sont beaucoup déployées et ont pour vocation d’accompagner des familles de toutes communautés dans leur insertion sociale, en favorisant la création de liens à différentes échelles :

- au sein des familles, en accompagnant les parents dans l’éducation de leurs enfants,
- au sein de la société, en tissant du lien entre les cultures,
- au sein de leur environnement, en restaurant un lien responsable à celui-ci.

Trois lieux nous permettent de développer nos activités :

- un espace de vie sociale au sein duquel sont proposés, entre autres, des cours de français ou des activités pour les familles,
- un lieu d’accueil parent enfant, où les parents avec leurs jeunes enfants (0 à 3 ans) sont accueillis dans un espace ludique par des professionnels de la petite enfance,
- une ferme pédagogique accueillant notamment les groupes scolaires et de personnes en situation de handicap.

Notre association promeut dans ses actions un objectif éducatif, formateur et ressourçant; elle accompagne dans la construction de l’être et parfois dans sa reconstruction (personne fragilisée); elle permet de donner des repères, des règles; de sortir de l’assistanat, de construire le respect et l’estime de soi par le respect de l’autre et de l’environnement et par la transmission et

**Association AIDERA-Var**  
16 Rue des Citronniers - 83130 La Garde - 06 03 58 01 29 - www.aidera-va.com  
Association loi 1901 ouverte à recevoir des dons - SIRET : 487 631 012 000 27

### Var Autisme Loisirs...

#### Loisirs adaptés pour enfants et adultes avec autisme

**Le projet**  
Var Autisme loisirs propose des loisirs adaptés aux particularités du fonctionnement pour enfants et adultes avec autisme en utilisant les bases de l'éducation structurée.  
Au sein de l'accueil de loisirs\* et des séjours de vacances\*, des supports visuels (emploi du temps, pictogrammes, timers...) sont utilisés afin que le participant puisse s'épanouir pleinement dans cet environnement et que ces temps de loisirs soient sources de bien-être et de plaisir, tout en aidant à la socialisation.  
Le taux d'encadrement renforcé (1 animateur pour 1 ou 2 enfants) permet d'accueillir chaque participant en fonction de ses besoins et de ses compétences.  
\*Accueils collectifs de mineurs (ACM) déclarés à la DDOS du Var (N° organisateur : 083org0676)

**Le fonctionnement**

- **Journée type**  
09:00 - 09:45 : Accueil - Adaptation  
09:45 - 10:00 : Emploi du temps visuel des participants  
10:00 - 11:20 : Ateliers (5 activités de 20-25 minutes)  
11:20 - 12:00 : Récréation  
12:00 - 13:00 : Déjeuner ou pic-nic  
13:00 - 14:00 : Temps calme  
14:00 - 16:30 : sortie / Activités extérieures  
16:30 - 17:00 : Goûter  
17:00 : Départ
- **Séjours de vacances**  
17:00 - 18:00 : Temps individuel  
18:00 - 19:00 : Soins personnels (toilette, traitements...)  
19:00 - 20:00 : Dîner  
20:00 - 22:00 : Soirée et coucher

**Activités**  
Ateliers : Arts plastiques, jeux collectifs, sport, musique, relaxation, danse, numérique...  
Sorties à la demi-journée ou la journée : parc d'attraction, promenade, parc nature, piscine, pique, équitation, cinéma, bowling, etc.



le partage de savoir et de compétences, toujours dans le but du développement de la personne.

Nos actions ne sont possibles que grâce à nos nombreux partenaires, mais aussi et surtout grâce à la force de notre bénévolat! Alors n’hésitez pas à nous rejoindre pour nous aider à être toujours plus présents et attentifs aux besoins et demandes de nos familles !